

Division de statistique de l'ONU : Annuaire démographique

**Questionnaire sur les métadonnées relatives
au recensement de la population et du logement**

Pays : **France**

Date du recensement de la population : **1999**

Date du recensement du logement : **1999**

**A. Informations sur le recensement de la population :
caractéristiques générales**

1. Informations sur le recensement

Type de recensement	
a) Recensement classique	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Recensement fondé sur des registres	<input type="checkbox"/>
c) Combinaison	<input type="checkbox"/>
d) Autre (veuillez préciser) : 	<input type="checkbox"/>

2. Type de dénombrement et de couverture

Type de dénombrement	
a) <i>De facto</i> /population présente	<input type="checkbox"/>
b) <i>De jure</i> /population habituellement résidente	<input type="checkbox"/>
c) Autre (veuillez préciser) : population française ou étrangère résidant le 8 mars 1999 sur le territoire, y compris les étrangers résidant en France et y occupant un logement à titre de résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/>

Veillez indiquer si les groupes de population ci-après ont été dénombrés dans le recensement

Groupe de population	Compris	Non compris	Sans objet
a) Nomades	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Personnes habitant dans des zones d'accès difficile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Membres des forces armées et navales et membres du personnel diplomatique et leur famille se	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	trouvant à l'étranger			
d)	Civils résidents temporairement absents du pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e)	Civils résidents qui traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans un autre pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f)	Membres des forces armées et navales étrangères et représentants diplomatiques étrangers et leur famille se trouvant dans le pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g)	Civils étrangers qui ne traversent pas la frontière quotidiennement et se trouvent temporairement dans le pays, y compris les personnes sans papiers, ou les personnes en transit à bord de navires au port au moment du recensement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h)	Civils étrangers qui traversent la frontière quotidiennement pour travailler dans le pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i)	Réfugiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	étrangers membres d'un corps diplomatique, personnel étranger des ambassades logeant dans un immeuble qui bénéficie du statut d'exterritorialité, étrangers n'ayant en France qu'une résidence secondaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Degré d'exhaustivité du recensement

Estimation du degré d'exhaustivité :	Population des deux sexes	Population masculine	Population féminine
a) Sous-dénombrement brut (veuillez préciser l'unité : _____)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Sur-dénombrement brut (veuillez préciser l'unité : _____)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Marge d'erreur nette (veuillez préciser l'unité : _____)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dénominateur de base pour l'estimation :	
a) Population dénombrée	<input type="checkbox"/>
b) Estimation de l'ensemble de la population	<input type="checkbox"/>

c) Ne sait pas	<input type="checkbox"/>
----------------	--------------------------

Méthode(s) utilisée(s) pour estimer le degré d'exhaustivité :	
a) Enquête postcensitaire	<input type="checkbox"/>
Date de l'enquête : []	
Taille de l'échantillon (veuillez préciser l'unité : [])	
Zones urbaines et rurales : []	
Zones urbaines : []	
Zones rurales : []	
Groupes de population exclus : []	
b) Analyse démographique (veuillez préciser : [])	<input type="checkbox"/>
c) Autres méthodes (veuillez préciser : [])	<input type="checkbox"/>

4. Définition des termes « zone urbaine » et « zone rurale »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « zones urbaines » est la suivante : communes appartenant à une unité urbaine. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre 2 constructions) et comptant au moins 2000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « zones rurales » est la suivante : communes n'appartenant pas à une unité urbaine

5. Définition du terme « ville »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « villes » est la suivante : Les villes et agglomérations urbaines, désignées aussi sous le terme unique d'unité urbaine, dont la délimitation est fondée sur le seul critère de continuité de l'habitat, peuvent être constituées :

- de deux ou plusieurs communes, c'est-à-dire d'une ville-centre et de sa banlieue (exceptionnellement de plusieurs villes-centres), sur le territoire desquelles une zone agglomérée contient plus de 2 000 habitants ; une telle unité urbaine porte alors le nom d'agglomération multicommunale ;

- d'une seule commune, dont la population agglomérée compte au moins 2 000 habitants ; une telle commune est dite ville isolée ou plus communément ville. [REDACTED]

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « agglomérations urbaines » est la suivante : Le découpage adopté est celui des unités urbaines. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

6. Définition du terme « localité »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « localités » est la suivante : [REDACTED]

7. Définition de l'expression « aptitude à lire et à écrire »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour l'« aptitude à lire et à écrire » et l'« inaptitude à lire et à écrire » est la suivante : [REDACTED]

8. Degré d'instruction

Suivez-vous la Classification internationale type de l'éducation (CITE) pour présenter les données relatives au degré d'instruction? non [REDACTED]

Dans l'affirmative, quelle révision? [REDACTED]

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITE (veuillez préciser le numéro de révision)? [REDACTED]

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITE (veuillez préciser le numéro de révision). [REDACTED]

B. Caractéristiques économiques

1. Situation au regard de l'activité

Aux fins du recensement, quel est l'âge minimal retenu pour la collecte de données sur la situation au regard de l'activité? **15 ans (en différence de millésime)**

Aux fins du recensement, y a-t-il un âge maximal pour la collecte de données sur la situation au regard de l'activité? **non**

Quelle est la période de référence utilisée pour déterminer l'activité économique d'une personne?

2. Définition du terme « population économiquement active » utilisée dans le cadre du recensement

Définition de la population économiquement active	
a) Population habituellement active	<input type="checkbox"/>
b) Population active du moment	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre (veuillez préciser) : 	<input type="checkbox"/>

Les groupes ci-après sont-ils considérés comme économiquement actifs dans les statistiques nationales? Dans la négative, veuillez indiquer le mode de classement : **b) : les personnes sans emploi et qui déclarent explicitement ne pas rechercher de travail sont classées comme sans activité, économiquement inactives.**

Les personnes sans emploi, y compris celles n'ayant jamais travaillé, qui se déclarent "chômeurs (inscrites ou non à l'ANPE)" et qui ne déclarent pas explicitement ne pas rechercher d'emploi, sont classées comme chômeurs, économiquement actives.

Groupe économique	Oui	Non
a) Membres de la famille qui contribuent à l'activité du ménage (non salariés)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Personnes sans emploi, y compris celles n'ayant jamais travaillé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Forces armées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Travailleurs à temps partiel, y compris ceux qui consacrent la majeure partie de leur temps à des activités non lucratives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

e) Employés de maison	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-----------------------	-------------------------------------	--------------------------

3. Situation dans l'emploi

Utilisez-vous la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP 93) comme classification d'après la situation dans l'emploi dans votre pays? non

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CISP 93? non

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CISP 93. [Les membres d'une coopérative de producteurs ne sont pas distingués](#)

4. Profession

Utilisez-vous la Classification internationale type des professions (CITP) pour présenter les données concernant la classification de la population ayant un emploi par profession? oui

Dans l'affirmative, quelle révision? 88

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITP (veuillez préciser le numéro de révision)?

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITP (veuillez préciser le numéro de révision).

5. Branche d'activité

Utilisez-vous la Classification internationale type par industrie (CITI) pour présenter les données concernant la classification de la population ayant un emploi par branche d'activité? oui

Dans l'affirmative, quelle révision? 3

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITI (veuillez préciser le numéro de révision)?

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITI (veuillez préciser le numéro de révision).

C. Caractéristiques des ménages

1. Définitions

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « ménage » est la suivante :

un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « noyau familial » est la suivante :

2. Chef du ménage/personne de référence

Définition	
a) Chef du ménage, défini comme suit : [redacted]	<input type="checkbox"/>
b) Personne de référence, définie comme suit : Dans l'exploitation principale elle est déterminée automatiquement à l'aide d'une règle qui ne prend en compte que les 3 personnes les plus âgées du ménage (classées par ordre décroissant) et considère leurs relations potentielles. Ménage de 1 personne : cette dernière est la personne de référence. Ménage de 2 personnes : l'homme s'il s'agit d'un couple (marié ou non), le plus âgé autrement (en donnant priorité à l'actif le plus âgé). Ménage de 3 personnes ou plus : l'homme du couple le cas échéant, sinon le plus âgé (en donnant priorité à l'actif le plus âgé). Dans l'exploitation complémentaire, qui permet de connaître les liens familiaux au sein des ménages, la règle est la suivante : Si le ménage comprend plusieurs familles dont au moins une contenant un couple, la personne de référence est, parmi les hommes de ces couples, le plus âgé des actifs, ou à défaut le plus âgé. Sinon, si le ménage comprend au moins une famille monoparentale (et aucune famille contenant un couple), alors la personne de référence est parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des actifs, ou à défaut le plus âgé. Sinon, si le ménage ne comprend aucune famille (il ne comprend donc que des isolés), la personne de référence est, parmi les personnes du ménage à l'exception des pensionnaires ou salariés logés, le plus âgé des actifs, ou à défaut le plus âgé.	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre [par exemple, co-chefs de ménage] : [redacted]	<input type="checkbox"/>

D. Caractéristiques du logement

1. Informations sur le logement

Quelle est la définition retenue pour le terme « unité d'habitation » aux fins du recensement?

Le logement est défini du point de vue de son utilisation : c'est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation.

Il doit être séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (escalier, vestibule). Il doit être indépendant, c'est-à-dire qu'il doit posséder une entrée indépendante d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou sur les parties communes de l'immeuble sans avoir à traverser un autre local. Il doit être utilisé pour l'habitation en tenant compte de sa destination actuelle et non de sa destination primitive ; les anciens logements entièrement utilisés à des fins professionnelles ne sont pas considérés comme des logements à la date du recensement et, en conséquence, n'ont pas été recensés. Mais inversement, certaines parties de locaux professionnels utilisés comme habitations sont, elles, recensées. De même, les habitations de fortune (hormis les habitations mobiles), abris non destinés à l'habitation mais cependant habités, sont comprises dans les logements. Les habitations mobiles (y compris les bateaux des mariniers) et les locaux occupés par les communautés ne figurent pas dans la statistique des logements ordinaires du recensement (ils ont cependant été ajoutés à la définition des unités d'habitation dans les tableaux).

De plus, dans la délimitation des logements, on tient compte de la disposition actuelle et non de la disposition primitive ; si on a réuni deux anciens logements pour en faire un seul appartement, l'ensemble ne compte que pour un logement ; si un logement a été divisé en deux parties indépendantes telles que chacune ait un accès particulier, que toute communication entre elles ait été condamnée et que chacune soit occupée par un groupe de personnes distinct, on a recensé deux logements.

Quand des chambres de domestique constituent une annexe indépendante d'un logement, si le titulaire du logement principal dispose d'une telle annexe pour lui-même (pour loger un membre de sa famille, un domestique), la chambre ne constitue pas un logement. Si, au contraire, l'annexe est louée, sous-louée, ou prêtée à des particuliers (étudiants par exemple), elle constitue un logement.

Quelle est la définition retenue pour le terme « logement classique » aux fins du recensement?

Les logements classiques comprennent les maisons individuelles et fermes, les logements dans les immeubles collectifs, les logements-foyers pour personnes âgées et les pièces indépendantes louées ou sous-louées.

Les unités vacantes sont-elles dénombrées parmi les logements classiques?

Les logements vacants, les logements occasionnels et les résidences secondaires sont comptés au même titre que les logements occupés (appelés résidences principales car occupés la plus grande partie de l'année).

Logements vacants : logements sans occupant. Une partie sont disponibles pour la vente ou la location, qu'ils soient neufs ou anciens. D'autres sont des logements réservés par leur propriétaire et non encore occupés par leur nouveau titulaire, ou sans affectation définie (logements très vétustes, locaux en instance de règlement de succession, etc.), ou encore destinés à disparaître.

Logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles. Les personnes qui s'y trouvent le cas échéant au moment du recensement sont recensées dans leur résidence principale.

résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements loués (ou à louer) pour cette destination. Sont inclus les cas de multipropriété.

Quelles est la définition retenue pour le terme « pièce » aux fins du recensement?

Les pièces d'habitation comprennent : les chambres à coucher, salles à manger, salles de séjour, salons, studios, etc., quelle que soit leur surface, ainsi que les chambres de service (ou autres pièces annexes) non cédées à des tiers.

Elles ne comprennent pas : les entrées, couloirs, salles de bains, penderies, alcôves, WC, buanderies, offices, etc., ni les pièces réservées à un usage uniquement professionnel.

La cuisine est comptée comme pièce d'habitation lorsqu'elle a plus de 12 m².

**2. Définition du terme « ville »
(comme mentionné dans le Questionnaire sur le recensement du logement :
données sur les villes)**

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « ville » est la suivante :

On parle de commune plutôt que de ville: la commune est la plus petite subdivision administrative française.

Ville 1 (capitale) – Le territoire couvre :

la commune de Paris

Ville 2 – Le territoire couvre :

la commune de

Lyon

Ville 3 – Le territoire couvre :

la commune de

Marseille

Ville 4 – Le territoire couvre :

la commune de

Toulouse

E. Bibliographie des statistiques de la population et du logement

Veillez indiquer les publications dans lesquelles sont présentés les résultats de votre dernier recensement de la population et de votre dernier recensement du logement :

Recensement de la population de 1999, "tableaux références et analyses : exploitation principale" / Insee-Paris. Un fascicule par département, et un fascicule France entière

Recensement de la population de 1999, "tableaux références et analyses exploitation complémentaire" / Insee-Paris. Un fascicule par région, et un fascicule France entière

Recensement de la population de 1999, CDRom "Tableaux références et analyses" (exploitations principale et complémentaires)

Recensement de la population de 1999, "Evolutions démographiques" / Insee-Paris. Un fascicule par département, un fascicule France entière, un CDRom France

Recensement de la population de 1999, CDRoms "Territoires ... profils", "Communes ... références", "Communes ... profils", "Iris ... références", "Iris ... profils", "Communes ... analyses", "Iris ... analyses", "Communes ... mobilités", "Ilôts ...15"

http://www.recensement-1999.insee.fr/RP99/rp99/page_accueil.paccueil